



FFCU

FEDERATION FRANCAISE
DES CLUBS UNIVERSITAIRES

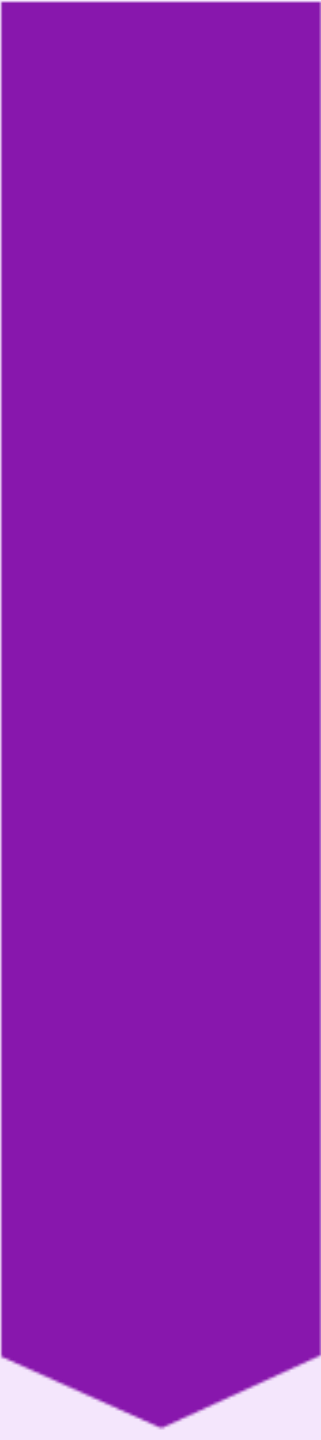
SOMMAIRE

- Mot de la présidente
- Avant-propos
- Campagne PSF FFCU 2025
- Questions/réponses

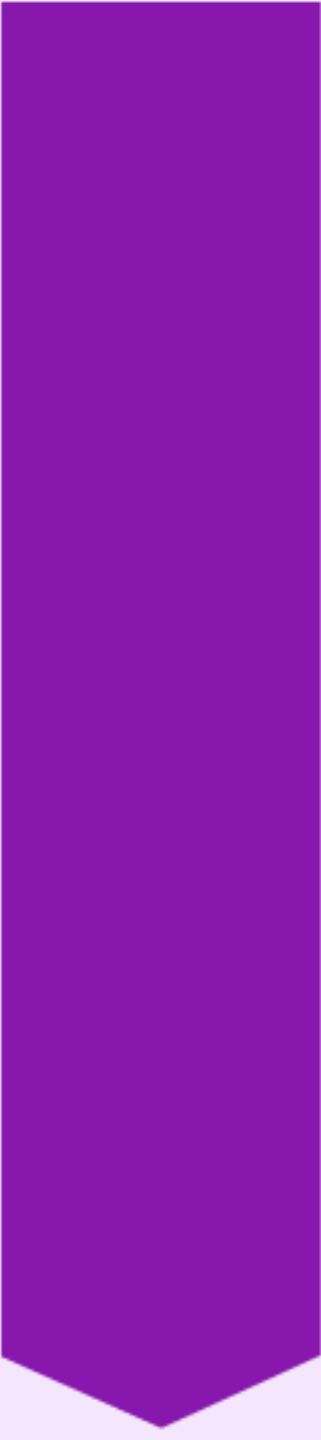


MOT DE LA PRÉSIDENTE

Céline ALLEGRE



AVANT-PROPOS





Les parties prenantes



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

- Transmet la note de service
- Accompagne les structures
- Valide et verse les subventions



FFCU
FEDERATION FRANCAISE
DES CLUBS UNIVERSITAIRES

Conseil d'Administration (CA)

- Valide la note de cadrage
- Valide la répartition



Commission d'Attribution des Aides (CAA)

- Rédige la note de cadrage
- Accompagne les structures
- Instruit les projets et comptes-rendus
- Propose la répartition des montants
- Communique avec l'ANS



L'Agence Nationale du Sport

- Créée en 2019
- Soutient des projets favorisant l'accès au sport pour toutes et tous, à tous les âges de la vie et sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. La priorité est donnée aux actions d'accompagnement des stratégies de développement des fédérations ainsi qu'aux actions visant la correction des inégalités sociales et territoriales.
- Assure la promotion du rôle sociétal des associations sportives et des bénévoles qui les animent.
- Une part équipement ; soutien financier équipements sportifs
- Une part nationale ; stratégie de développement
- **Une part territoriale ; sport pour tous, soutien aux projets des associations**





Quelques éléments de langage

FFCU : Fédération Française des Clubs Universitaires : fédération sportive regroupant l'ensemble des clubs Universitaires de France.

PSF : Projet Sportif Fédéral : politique sportive de la FFCU en lien avec les objectifs de l'ANS.

ANS : Agence Nationale du Sport (ex-CNDS) : groupement d'intérêt public d'acteurs du sport déléguant une partie de la gestion du PSF aux fédérations.

CA FFCU : Conseil d'Administration de la FFCU : Elus bénévoles de la FFCU. Il valide et entérine les décisions de la FFCU.

CAA : Commission d'Attribution des Aides : groupe de travail constitué d'élus et de salariés issus des clubs Universitaires chargé de l'instruction des projets PSF. Il propose une répartition des subventions au CA de la FFCU.

Le Compte Asso : Interface internet par laquelle les structures déposent leurs demandes de subvention.

OSIRIS : Interface internet par laquelle les fédérations réalisent le suivi et l'instruction des dossiers de subvention.

Note de synthèse (ANS) : Document transmis par l'Agence Nationale du Sport aux fédérations pour indiquer le montant de la subvention à répartir, les objectifs prioritaires (féminisation, handicap par exemple) et les conditions d'éligibilité.

Note de cadrage (FFCU) : Document produit par la commission d'attribution des aides, validé par la FFCU et transmis aux clubs Universitaires en début de campagne précisant les objectifs, les modalités et conditions de demande de subvention PSF. Ce document est produit à la suite de la note de synthèse de l'ANS pour retranscrire les objectifs de la FFCU en lien avec ceux de l'ANS.

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport : Objectifs pour lesquels la FFCU définit des dispositifs permettant leur atteinte.

Modalité / dispositif éligible au financement : Thématiques créées par la FFCU dans lesquelles les structures peuvent proposer des actions / projets.

Indicateurs : Ce sont les informations d'évaluation qualitatives et quantitatives demandées aux structures déposant une demande afin de faciliter l'instruction des dossiers.



Bilan campagne 2024



47

associations soutenues



107

projets soutenus



6 131 €

subvention moyenne



256 000 €

répartis dans les associations



66%

des crédits dédiés aux associations
(34% aux comités)



Calendrier de la campagne 2024

SUIVI DES DOSSIERS 2024

30 juin 2025

Campagne 2024 :

Date limite de dépôt des Comptes Rendus Financiers 2024 non renouvelés.

Juillet-septembre 2025

Campagne 2024 :

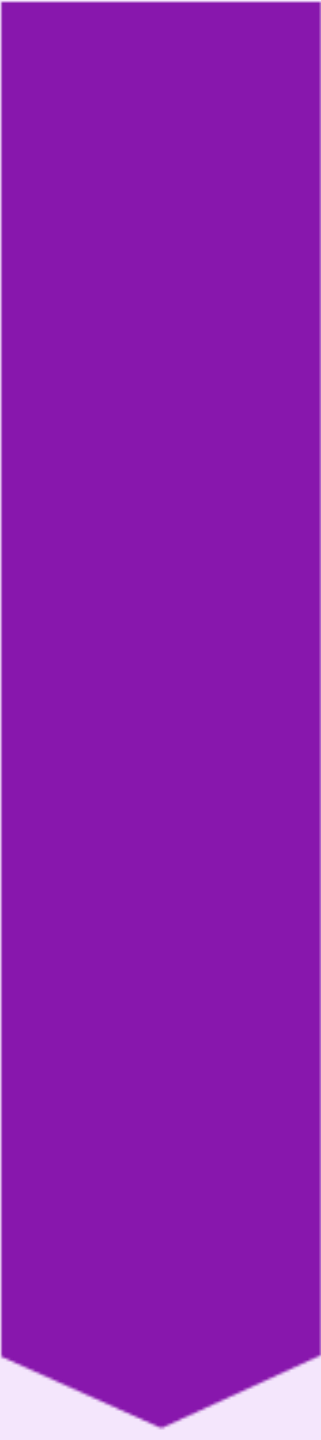
Evaluation par la FFCU des comptes rendus des actions financées en 2024.

Novembre-Décembre 2025

Campagne 2024 :

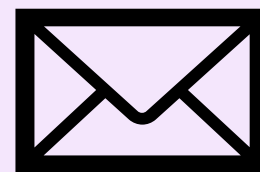
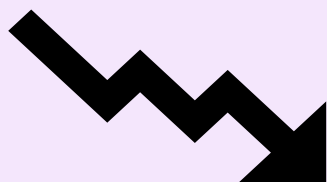
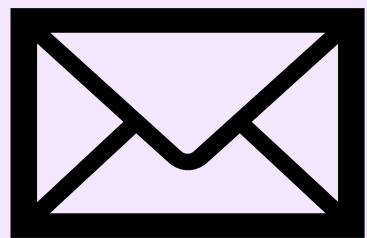
Envoi des éventuelles demandes de reversements par l'ANS.

CAMPAGNE PSF FFCU 2025





PSF FFCU – Montants 2025



Enveloppe socle ANS : 70 millions d'euros (75M€ en 2024)
→ Baisse de 7%



FFCU
FEDERATION FRANCAISE
DES CLUBS UNIVERSITAIRES

Enveloppe globale FFCU : 243 500 € (256 000 € en 2024)
→ Baisse de 2%

(La FFCU fait partie des 50 fédérations (47% des fédérations) dont le bonus généré à la suite de son évaluation vient atténuer la baisse)



Calendrier de la campagne 2025

14 avril 2025 Début de la campagne

Les demandes de subventions seront déposées par les structures sur la plateforme le "Compte Asso".

17 avril 2025 Webinaire

Webinaire de présentation et d'accompagnement au dépôt

18 mai 2025 Clôture de la campagne

- Date limite de dépôt des dossiers de demandes 2025.
- Dépôt des comptes-rendus financiers des actions financées en 2024 et renouvelées en 2025.



Juillet-Septembre 2025

Envoi des notifications d'accord et de refus par la FFCU et l'ANS.
Mise en paiement des subventions par l'ANS.

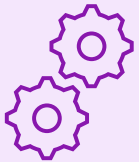
30 juin 2026

Dépôt des comptes-Rendus Financiers PSF 2025



Accompagnement

Nous vous accompagnons dans vos projets : des outils et dispositifs existent !



Des dispositifs :

- **CPSF** : développement de la pratique parasport
- **Service civique** : accessibilité de la pratique, sport et femme, scolarité, environnement, ...
- **Formations FFCU** : référents lutte contre les violences, formation des bénévoles, ...
- **PST Emploi** : contacter la FFCU (la fédération émet des avis sur les dossiers emploi)
- ...



Des outils :

- Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique
- Université Sportive d'Eté : cahiers (à la demande) et vidéos
- Enquêtes études
- ...

Accompagnement ≠ Subvention



Objectifs opérationnels et dispositifs



Objectifs opérationnels

=

Thématiques d'actions, orientations



Dispositifs éligibles au financement

=

Type d'actions dans lequel inscrire votre projet

Projet prioritaire : priorités du PSF FFCU

Objectifs opérationnels de la campagne 2025 :

1. Développement de la pratique
2. Promotion du sport santé
3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté



Objectifs opérationnels et dispositifs



Développement de la
pratique

- **Pratique parasport**
- **Pratique sportive par et pour les femmes**
- Développement du réseau des clubs Universitaires
- Encadrement des pratiques
- **Sport, scolarité et Université**
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique

***Projet prioritaire**



Développement de la pratique

Présentation de projets prioritaires soutenus lors de la campagne 2024.



Dispositif : Pratique parasport

Action : Identifier et lever les freins à la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap



Dispositif : Pratique sportive par et pour les femmes

Action : Accompagner la pratique et encourager les femmes à passer des diplômes d'encadrement



Dispositif : Sport, scolarité et Université

Action : Collaborer avec le milieu scolaire et universitaire pour renforcer et optimiser la formation et l'accompagnement des pratiquantes



Objectifs opérationnels et dispositifs



Promotion du sport
santé

- Développement des Activités Physiques Adaptées
- **Promotion du sport comme vecteur de santé**

***Projet prioritaire**



Promotion du sport santé

Présentation d'un projet prioritaire soutenu lors de la campagne 2024.



Dispositif : Promotion du sport comme vecteur de santé

Action : Le sport santé, une alternative à une pratique plus douce et adaptée aux personnes éloignées de la pratique



Objectifs opérationnels et dispositifs



Développement de
l'éthique et de la
citoyenneté

- Développement des bonnes pratiques et labels
- **Lutter contre les violences dans le sport**

***Projet prioritaire**



Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Présentation d'un projet prioritaire soutenu lors de la campagne 2024.



Dispositif : Lutter contre les violences dans le sport

Action : Sensibiliser et former les différents acteurs, créer un environnement sportif sain



Motifs de rejet



Exemples de motifs fréquemment rencontrés :

- Affiliation non à jour (dont section à l'omnisports)
- Refus de l'omnisports pour le projet de sa section -> courrier
- Notation trop faible
- Projet ne correspond pas au dispositif choisi (hors sujet)
- Discipline ne rentre pas dans les priorités de la FFCU et de l'ANS
- Pas d'évolution de l'action lors d'une demande de renouvellement
- Soutien de l'emploi
- Pièce administrative manquante (compte de résultat, composition de l'association...)
- Dossier copier-coller
- ...



Eligibilité de la structure / de l'action



Adhésion à jour

Eligibilité de la structure

Les structures doivent remplir les conditions d'adhésion à la FFCU



Compte Asso à jour

Dossier sur le Compte Asso complet et à jour



Seuil d'aide minimum

Seuil d'aide minimal à 1500€
(1000€ pour les territoires prioritaires)

A compter de 2025 :

1 subv. de 1 500 € = 1 action à 1 500 € ou 2 à 750€
1 subv. de 1 000 € = 1 action à 1 000 € ou 2 à 500€



Bilan action N-1

Eligibilité de l'action

Si l'action proposée a déjà été soutenue en 2024, transmettre le compte-rendu financier au moment de la nouvelle demande



Rédaction

Description de l'action rédigée,
Budget prévisionnel équilibré



Multi-affiliation

Les actions ne peuvent être demandées qu'auprès d'une seule fédération, idem pour les projets identiques déposés au PSF et PST.



Critères d'évaluation



Nombre de licenciés / montant de la subvention



Description de l'action précises, concises,



Utilisation des indicateurs qualitatifs / quantitatifs



Projets prioritaires



Cohérence, ambition, réalisme, pérennité, légitimité,



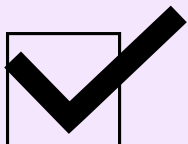
Complétude du dossier : pièces administratives et actions



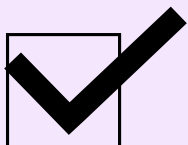
Nouveau : « Implication fédérale » : points supplémentaires accordés aux structures les plus impliquées dans la fédération et ses actions.



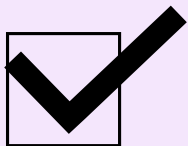
L'action est soutenue :



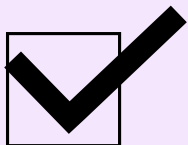
Réaliser l'action



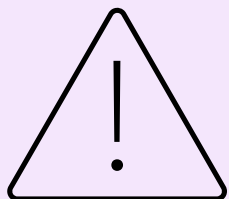
Veiller à la présence des logos de l'ANS et de la FFCU sur les supports de communication



Dispositif parasport : inscription au « Club inclusif » et « Handiguide des sports »



Déposer le compte rendu financier (CRF) avant le 30 juin 2026



Les demandes de reversements peuvent intervenir lorsque :

- Le budget de l'action réalisée est bénéficiaire,
- Le budget l'action réalisée est de zéro,
- L'évaluation n'a pas été transmise,
- L'action a été partiellement réalisée ou les objectifs non atteints



Conseils pratiques

- Identifier les actions éligibles en lien avec le projet associatif
- Limiter le nombre d'actions
- Description du projet claire et concise
- Indicateurs en lien avec l'action
- Budget réaliste et cohérent



Vous pouvez solliciter la fédération en cas de questions :
psf@ffcu.fr

QUESTIONS/RÉPONSES





FFCU

FEDERATION FRANCAISE
DES CLUBS UNIVERSITAIRES

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION